



Comité de l'accès aux marchés

**RAPPORT FACTUEL SUR L'ÉTAT DES RENÉGOCIATIONS
AU TITRE DE L'ARTICLE XXVIII DU GATT DE 1994**

RAPPORT DU SECRÉTARIAT¹

Corrigendum

Veillez noter que la dernière phrase du paragraphe 1.1 devrait se lire comme suit:

"À la date du présent rapport, depuis l'entrée en vigueur de l'Accord sur l'OMC, les Membres ont engagé ou conclu **48** renégociations, dont certaines **sont en cours** depuis plusieurs années."

¹ Le présent document a été établi par le Secrétariat sous sa propre responsabilité et est sans préjudice des positions des Membres ni de leurs droits et obligations dans le cadre de l'OMC.